



Projet d'Appui au Développement des Infrastructures Rurales (PADIR) dans les Provinces
du Bas-Congo, Bandundu, Kasai-Occidental, Kasai-Oriental et Katanga

N° du Projet : P-CD-ABO-001

N° du Don BAD : 2100 1550 21418

PADIR DANS L'EX. PROVINCE DE BANDUNDU

IMPRESA SERVIZI COORDINATI (ISCO)



**PROCÈS-VERBAL DE VALIDATION DU RAPPORT D'EVALUATION DES OFFRES
RELATIVES AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DES PISTES RURALES ET
OUVRAGES D'ARTS. LOT7 : TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES PONTS
YEMBESHI (37ml), KALOLU(8,4ml), KWENGE(65ml) et CONSTRUCTION DE 5 dalots
de 1,00 x 1,00 x 7,00m, Territoire de FESHI, DANS L'EX. PROVINCE DE BANDUNDU**

L'an deux mille seize, le **troisième jour du mois de septembre**, nous, membres de la Commission de marchés constituée à cette occasion, reconnaissons avoir procédé à l'examen du rapport de la Commission d'analyse relatif au dossier rappelé en exergue. La séance a eu lieu dans le bureau de ISCO.

1. COMPOSITION DE LA COMMISSION

Etaient présents :

- M. Joseph MUDINGAYI TSHITOKO, Directeur du Projet ISCO/PADIR/BAD, Président
- M. Blaise KAMBETSHI MASHINY, Chargé des Infrastructures de ISCO/PADIR/BAD, Membre
- M. Pascal TABALA FATAKI, Chef d'Antenne PADIR /BANDUNDU, Membre

Pour la commission d'analyse :

Jules GILWANDJI

Chargé des Travaux/ISCO

Président

2. DEROULEMENT DE LA REUNION

2.1. Exposé du motif

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Appui au Développement des Infrastructures Rurales (PADIR) qui a recruté **ISCO S.C.** en qualité de Maître d'Ouvrage Délégué, il est prévu les travaux de réhabilitation des pistes rurales et construction des ouvrages d'arts dans l'Ex province du Bandundu à travers l'avis d'appel d'offres AAON N° 002/ISCO-PADIR/PM/04/2016 qui a été publié en date du 01 juillet 2016 dans quatre organes de presse locaux à large diffusion (Le Potentiel, La Prospérité et La Référence Plus), dans media Congo et dans le site de l'ARMP. Le marché a été scindé en 10 Lots distincts dont :

1 2 3

- Lot 1 : - Construction du pont de portée de 6,4 m au PK 3+400, sur rivière Shalupanga
 - Construction de 03 dalots double de 1,5 x 1,5 x 7 m, respectivement au PK 14+300 et PK 21+900
- Lot 2 : - Construction du pont de portée de 12 m au PK 3+600, sur rivière Lubangu
- Lot 3 : - Construction du pont de portée de 15 m au PK 14+000, sur rivière Lukwa
- Lot 4 : - Construction de 03 dalots de 1,00 x 1,00 x 7,00 m respectivement aux PK 17+300, PK 20+850 et PK 31+100
- Lot 5 : - Réhabilitation du pont Labwe, au PK 4+700
 - Réhabilitation du pont Nzadi au PK 1+500
 - Construction de 02 dalots de 1,00 x 1,00 x 7,00m respectivement aux PK 1+600 et PK 5+800
 - Reconstruction du pont Bombo, au PK 1+800
- Lot 6 : - Construction de 05 dalots de 0,100 x 0,100 x 7,00m respectivement aux PK 8+500, PK 26+00, PK 27+200, PK 27+320, PK 28+300 et PK 35+300
 - Réhabilitation du pont Bidingu, portée L = 7,00m au PK 24+700
 - Réhabilitation du pont PASASA, porté L = 6,00 m au PK 26+100
- Lot 7 : - Réhabilitation du pont Yembeshi, porté L = 37 m au PK 35+500
 - Réhabilitation du pont Kalolu, porté L = 8,4 m au PK 89+00
 - Réhabilitation du pont Kwenge, porté L = 65,00 m au PK 103+450
 - Construction de 05 dalots de 0,100 x 0,100 x 7,00m respectivement aux PK 35+600, PK 44+900, PK 73+900, PK 74+100, et PK 90+500
- Lot 8 : - Construction de 09 dalots de 0,100 x 0,100 x 7,00m respectivement aux PK 1+100, PK 2+400, PK 5+200, PK 7+000, PK 7+700, PK 9+400, PK 10+200, PK 11+900 et PK 12+500
- Lot 9 : - Construction de 09 dalots de 0,100 x 0,100 x 7,00m respectivement aux PK 22+100, PK 30+600, PK 33+800, PK 43+000, PK 43+100, PK 43+500, PK 46+600, PK 49+900 et PK 56 +700
- Lot 10 : - Construction du pont Kiambala, portée L = 8,00 m au PK 15+250

L'Entreprises ayant déposé leurs offres

N°	ENTREPRISES
01	SAFRICOM SARL
02	GROUPEMENT GTU & LEC
03	GROUPEMENT DES BELLES MAISON & NDANDA
04	GROUPE SEQUOIA

2.2. Les résultats de l'évaluation des offres

La commission note que, lors de l'examen préliminaire des offres, la sous-commission d'analyse a arrêté la liste des offres rejetées reprise dans le tableau ci-dessous.

Les offres jugées conformes pour l'essentiel après l'examen préliminaire sont les suivantes :

- ✓ SAFRICOM
- ✓ GROUPEMENT BELLES MAISONS & NDANDA

(Signature)

Après vérification des erreurs arithmétiques le classement se présente comme suit :

	Soumissionnaire	Prix de l'offre lu publiquement		Erreur de calcul	Rabais en %	Prix de l'offre corrigé/avec rabais
		Monnaie	Montant			
1 ^{ER}	SAFRICOM	USD	25.816,96	+33 275,44	0,00	59.092,40
2 ^{eme}	GROUPEMENT BELLES M & NDANDA	USD	63.242,65	-0,50	0,00	63.242,15

A la suite de l'examen détaillé, les résultats suivants ont été obtenus :

a) Soumissionnaire	f) Prix total de l'offre en USD
SAFRICOM	59.092,40

Après soumission de l'Entreprise aux critères de qualification, il s'en sorti que l'Entreprise SAFRICOM a été jugée qualifiée pour l'exécution de ce contrat.

2.4 Avis et considérations

A l'issu de l'examen du rapport de la Commission d'analyse, les membres de la Commission de marchés ont validé le rapport.

3. DECISION DE LA COMMISSION DE MARCHES

Après délibérations, la Commission des marchés recommande à la Direction du Projet d'attribuer les travaux de réhabilitation des pistes rurales et des ouvrages d'art dans l'ex province du Bandundu

Lot7 : Travaux de la réhabilitation des ponts Yembeshi(37ml), pont Kalulo(8,4ml), pont Kwenge(65ml) et construction de 05 dalots de 1,00 x 1,00 x 7,00m sur l'axe routier Kanga Nzadi-Kanungu-Feshi, Territoire de FESHI, à l'entreprise SAFRICOM pour un montant de 59.092,40 USD (dollars américains cinquante neuf mille nonante deux virgule quarante cents).

Fait à Kikwit, le 03 septembre 2016

M. Joseph MUDINGAYI TSHITOKO, Directeur du Projet ISCO/PADIR/BAD, Président

M. Blaise KAMBETSHI MASHINY, Chargé des Infrastructures de ISCO/PADIR/BAD, Membre

M. Pascal TABALA FATAKI Chef d'Antenne PADIR/BANDUNDU, Membre

M. Jules GILWANDJI GATEMBO, Ir. Chargé des travaux du projet, secrétaire